

LAC-SAINT-JOSEPH

Le comté de Portneuf dont le chef-lieu est Cap-Santé, a une population qui s'élève à 38,996 habitants. Il compte parmi ses localités la petite ville du Lac-Saint-Joseph, dont la fondation remonte au 10 juin 1936.

A l'origine, l'étendue des terrains composant la ville du Lac-Saint-Joseph faisait partie de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Portneuf et appartenait à la Consolidated Paper Corporation. C'est à Monsieur Thomas Maher, ingénieur forestier, que l'on doit l'essor pris par cette localité.

En effet, en 1934, il fonda la Compagnie des Immeubles du lac-Saint-Joseph dans le but de développer les possibilités touristiques de cette région et d'administrer les opérations forestières.

En 1935, une municipalité indépendante fut fondée et l'on procéda à la construction d'un chemin faisant le tour du lac. Enfin, on divisa le terrain en lots d'une longueur d'environ 500 pieds et d'une largeur de 100 pieds. Ces lots furent rapidement achetés par des citoyens de Québec, qui se firent construire des cottages d'été et d'hiver ; actuellement le nombre de propriétaires fonciers est de 101. La population de la ville du Lac-Saint-Joseph atteint le chiffre de 500 habitants pendant la période estivale; il n'y a qu'une industrie, laquelle fabrique du charbon de bois.

Située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, sur les bords du lac Saint-Joseph, cette ville est distante de 232 milles de Montréal et de 30 milles de Québec, dans une région agricole et industrielle. Le bois, sous toutes ses formes, bois de chauffage, bois de sciage, charbon de bois, pulpe, est la ressource principale de ce district. Le commerce du charbon de bois y est seul organisé.

Les moyens d'accès y sont faciles; le chemin de fer Canadien National dessert cette localité, ainsi qu'une ligne d'autobus qui fait le service entre Québec et les confins du lac Saint-Joseph.

Par suite des restrictions imposées par la guerre, il n'y a actuellement aucune installation électrique, ni aqueduc alimentant cette petite ville.

La ville du Lac-Saint-Joseph dépend de la paroisse de Sainte-Catherine, située à 5 milles de distance ; et quoiqu'elle n'ait aucune organisation paroissiale, elle fait partie de l'archidiocèse de Québec.

La ville est administrée par un Conseil composé de 7 membres. Depuis les dernières élections qui ont eu lieu le 15 juillet 1944, le Conseil est ainsi formé : M. J.-A. Saucier, maire ; et MM. Pierre Rinfret, J.-A. Perreault, Eugène Matte, Etienne Bégin, J.-O. Bourgault, Thomas Maher, échevins.

Le système électoral est le même que celui préconisé par la loi des Cités et Villes. Le mandat du maire et des échevins est de 2 ans. Il y a 6 quartiers municipaux et la division électoral provinciale et fédérale, dont dépend la ville, est Portneuf.

L'évaluation foncière totale de la ville est de \$81,500.00. Une partie des terrains n'est pas encore évaluée. La plupart des constructions sont en bois.

La taxe foncière est de \$1.00 par \$100.00 et la taxe scolaire de \$1.35 est imposée par la municipalité de Sainte-Catherine. Une taxe spéciale de 20 sous est perçue pour les terrains riverains.

Le montant de la dette totale en billets est de \$4,100.00. Le coût de revient de l'administration municipale est de \$400.00 ce qui représente le salaire annuel payé au secrétaire, seul employé municipal.

Il y a 55 automobiles privées et 2 camions en usage dans cette ville ; 5 abonnés privés au service du téléphone et 3 abonnés d'affaires.

Un seul maire a existé depuis la fondation de la ville du Lac-Saint-Joseph, et c'est Monsieur J.-Alphonse Saucier.